

Sauvegarde Genève

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)

Association Qualité de vie à Bernex-Confignon (ASBEC)

Association des propriétaires du chemin François-Chavaz (ChavazBien)

Association Vieil Onex (AVO)

Association pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

## LETTRE OUVERTE

Conseil d'État

Madame Anne Emery-Torracinta, présidente

Case 3964

1211 Genève 3

Genève, Lancy, Onex, Bernex, Confignon,

le 8 mars 2021

Concerne : Pétition « Sauvons le parc des Évaux » - Installation de l'Académie de football du Servette et du pôle football

Madame la Présidente du Conseil d'État,

Nous accusons réception de votre lettre du 3 février 2021 en rapport avec l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute notre attention.

En préambule, les associations tiennent à rappeler qu'elles ne sont pas opposées au centre de formation du Servette FC et sont conscientes que le pôle football est d'importance cantonale et régionale conformément à la loi sur le sport du 14 mars 2014 (LSport ; rs/GE C 1 50), et à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3<sup>ème</sup> tarin) du 31 août 2017 (LRT-3 ; rs/GE A 2 07).

Les associations estiment que le lieu envisagé est un mauvais choix. En effet, il se trouve géographiquement coincé entre le Rhône d'un côté et la route de Chancy de l'autre et son accès se situe dans la région la plus surchargée au niveau de la mobilité.

Les atteintes seront innombrables du point de vue de l'environnement, de la mobilité et de l'accessibilité pour tous.

Ce projet est la plus mauvaise option en regard de la protection des arbres et en particulier des chênes centenaires (piétinement des racines). De plus les atteintes à la biodiversité seront conséquentes : les abattages d'arbres, les menaces sur la faune, la pollution lumineuse, la minéralisation des sols.

Et toutes les autres nuisances générées par ce projet.

### Un peu d'histoire

Depuis son rachat par l'État en 1969, le parc des Évaux de 50 hectares fait l'objet de toutes les convoitises. Les archives à disposition nous montrent qu'en 1976, un projet de cité universitaire, de logements et de bâtiments sociaux et culturels avait été envisagé et abandonné devant la levée de bouclier des habitants des communes riveraines. En 2011, afin d'accéder au centre du parc, trois tracés de routes de 7m de large avaient été étudiés pour permettre le croisement des véhicules TPG, dont l'une coupait le parc en deux, projet qui aurait signé la mort du parc, et heureusement abandonné devant la perspective d'un référendum et les réactions d'indignation des riverains réunis pour une présentation (à cette époque la Fondation pratiquait la concertation). Maintenant c'est au tour du centre de formation du Servette, qui sera suivi du Pôle football cantonal, d'être querellé.

### Votre lettre

Ce projet soulève, auprès de la population, des associations et notamment auprès des 3'000 signataires de la pétition, de nombreuses interrogations. La présentation qui nous a été faite le mercredi 3 mars n'a aucunement rassuré les associations.

Dans votre lettre, vous attirez notre attention sur le fait que ces deux projets (construction d'un nouveau CO et l'installation du club) répondent à la volonté du Conseil d'Etat de fournir des équipements publics adaptés aux besoins de la population. Vous estimez aussi que le parc des Evaux, déjà partiellement utilisé par le passé par le Servette FC, présente des avantages pour accueillir une telle infrastructure provisoire.

A cet effet, nos associations vous rappellent l'importance accrue que va prendre le football au détriment des autres sports au sein de ce parc et donc, si l'on se réfère aux statuts de la Fondation Art 15, lettre c : « **réaliser un juste équilibre entre les différents sports** », ce projet n'est pas conforme à l'esprit originel du lieu. De plus l'article 2 des statuts spécifie clairement que le sport n'est qu'un des buts de la Fondation avec la détente, la promenade, les loisirs et le respect de la nature. Mentionnons qu'à court terme la voie verte Bernex – Jonction traversera également le parc.

Comme semble le penser M. Pascal Besnard, président du Servette FC, dans l'entretien accordé à la Tribune de Genève du 3 décembre 2020, les associations sont convaincues que l'installation d'une structure qui mobiliserait 4 hectares de terrain (dans sa version provisoire) et plus de 5 hectares (dans sa version définitive), ne peut pas prétendre respecter à 100% la nécessité imposée par les statuts de maintenir des espaces verts de qualité et accessibles à tous, d'autant plus si des matchs avec public sont également organisés.

Un autre paragraphe de votre lettre nous interpelle, à savoir :

### Mutualisation et optimisation maximale

Le dernier paragraphe de la page 1 de votre lettre dit : « Le projet prévoit la mutualisation et l'optimisation maximales des installations existantes de manière à ne pas créer de nouvelles surfaces de jeux sur d'autres terrains ».

La mutualisation des terrains proposée risque fort d'être insuffisante avec l'arrivée prochaine de nouveaux jeunes dans les quartiers. De plus, malgré les assurances de l'Etat, la protection légitime des juniors talentueux d'être repérés par les recruteurs des grands clubs devra se faire au détriment d'un parc ouvert, puisque comme à Balexert, il sera nécessaire d'entourer les terrains de hauts grillages opaques.

Nous sommes vivement préoccupés de l'accumulation des 35 équipes (700 joueurs) concernées par la mutualisation. Ce nombre nous paraît totalement irréaliste pour qu'une cohabitation harmonieuse puisse naître entre les différents sports et les activités actuelles et l'arrivée de centaines de jeunes du nouveau centre de formation. Sans compter les nombreuses familles et promeneurs qui fréquentent déjà le parc depuis longtemps.

La région étant appelée dans les années à venir à un développement démographique important avec 10'000/12'000 habitants, 3000 étudiants et 3 à 5000 places de travail à Bernex-Est, sans compter les développements à Onex et Confignon, nous pensons qu'il serait plus judicieux de prévoir leur accueil en préservant le parc pour qu'il puisse, comme le prévoit la Fondation dans ses statuts, continuer à s'adresser à tous les habitants de la région, en poursuivant un but de détente, de loisir et de sport dans un souci de protection de la nature. Même si aujourd'hui le Conseil d'Etat pense que les Evaux sont sous-utilisés, il devrait aussi se soucier des jeunes qui vont arriver dans les nouveaux quartiers ces prochaines années et qui pratiqueront le football. Et si le centre de formation occupe tout le terrain, ces jeunes de Bernex et de Confignon devront-ils s'exiler dans un autre lieu pour pratiquer leur sport préféré ?

Ce projet restreindra fortement les possibilités de promenade, de loisirs et de détente offertes aux futurs habitants, comme prévu dans les statuts de la Fondation des Evaux (art.2). Nous insistons sur l'importance de prévoir dès aujourd'hui l'accueil des futurs habitants de Bernex Est, dont les travaux ont d'ailleurs déjà commencé.

### **Concertation et communication**

Si la démarche a été discutée entre l'Etat, la Fondation des Evaux et certaines associations environnementales, en revanche la vraie concertation n'a pas eu lieu et l'information n'est pas parvenue jusqu'aux associations et au public des différentes communes. Les habitants, les riverains et les usagers actuels du parc ont été complètement oubliés.

Nos associations ont été impliquées depuis le début par diverses actions dont une pétition de 2952 signatures remise aux 5 communes, aux conseils municipaux, et au Grand Conseil.

Notre intervention a enfin pu permettre le lancement d'un débat plus démocratique.

Mettre la population riveraine qui va subir tous les désagréments inhérents à cette installation devant le fait accompli, n'est pas acceptable et s'avère antidémocratique.

### **Mobilité et stationnement**

En ce qui concerne la mobilité, le chemin François-Chavaz est un point noir parmi d'autres car il y a d'autres chemins que les automobilistes ou scootéristes peuvent emprunter pour se rendre sur place. Citons-en quelques-uns : le chemin de l'Auberge, le chemin Carabot, la route de Pré-Marais, tous les petits chemins de Cressy, la route de Loëx, etc...

Protéger un lieu ne veut pas dire en encombrer d'autres et nous savons très bien que les véhicules se fraient des passages partout où cela est possible pour aller d'un point A à un point B. Nous en faisons la cruelle expérience avec les déplacements pendulaires quotidiens dans tout le canton.

De plus, les propositions de stationnement ne sont pas du tout convaincantes. Celles-ci vont augmenter la circulation dans les quartiers et détériorer l'environnement en raison de l'agrandissement prévu du parking du cycle d'orientation des Marais.

### **Construction du bâtiment**

Quant au bâtiment prévu, nos craintes restent valables. Le risque pour les chênes de grande valeur reste entier car leur pourtour sera endommagé par le piétinement des utilisateurs du bâtiment.

### **Matches et public**

Les matchs accueilleront un public de 200 personnes environ par rencontre. La topographie de ce lieu n'est pas prévue pour cela. Que prévoit-on car le risque de piétinement sera aggravé et les arbres plus que centenaires endommagés. Les allées et venues d'un aussi grand nombre de jeunes et de leur famille restent problématiques pour l'environnement de ce parc public.

### **Financement**

Nous attirons également votre attention sur le fait que selon l'art. 6 des statuts de la Fondation, les ressources financières sont notamment les subventions annuelles des communes membres. Si nous nous référons à cette partie seulement, il s'agit donc de deniers publics et il est parfaitement légitime que les conseils municipaux, les associations et les citoyens concernés, puissent connaître le projet, ses impacts et ses implications financières.

### **Autre lieu d'installation**

Les associations font la proposition suivante :

Le site de Vessy, déjà utilisé par les équipes A masculines et féminines et les M21, doit être retenu. Il présente de nombreux avantages tels qu'un moindre impact sur la mobilité et un plus grand espace disponible. D'autre part, l'absence de riverains, au contraire du choix des Evaux, facilitera l'installation et tout le processus. Par exemple, une rocade avec le club de rugby - qui pourrait être relogé aux Cherpines - doit être plus facile à envisager que la création d'un centre formation et d'un pôle football aux Evaux.

### **Les procédures accélérées selon la LCI L5 05 ou les DD**

Nous espérons que l'Etat et les communes n'utiliseront pas ce type de procédures car cette manière de faire est antidémocratique et nos associations le dénonceraient haut et fort. Elles ont déjà été confrontées à ceci dans le cas des Cherpines. Quelle que soit la procédure utilisée, les associations demandent qu'elle permette aux citoyens de s'exprimer. Les demandes définitives (DD) ne permettent pas non plus un processus démocratique puisque la seule possibilité est le recours que presque personne peut s'offrir.

## Du provisoire au définitif

Dans l'article de la TDG du 3.12.2020, il ressort selon Pascal Besnard, président du Servette, *"qu'une solution tient la corde depuis plusieurs mois, on en a déjà parlé, le centre de formation du Servette FC devrait déménager aux Evaux, pour s'y établir durablement en plusieurs phases. Une commission s'occupe de la faisabilité du projet, elle réunit les parties concernées, la Ville et l'État."*

Plus loin encore, il dit : *"ce serait une solution transitoire, avant un centre sportif définitif aux Evaux, qui accueillerait l'ensemble des équipes du club, dont la première, bien sûr"*.

## Conclusion

Malgré la présentation du 3 mars par l'Office de l'urbanisme, nos associations restent très inquiètes. Le coût engendré par cette installation dite provisoire ne rassure pas et peut laisser supposer une installation définitive à terme.

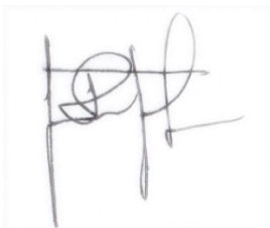
Les associations pensent que la transparence est primordiale, notamment sur le contenu de la convention qui sera signée entre la Fondation et le club du Servette FC. Nous demandons que la convention entre la Fondation et le Servette FC soit discutée au sein des conseils municipaux et soit rendue publique.

Pour terminer, à l'heure du réchauffement climatique et de la crise sanitaire, ce parc représente un vrai lieu de nature et de liberté et le vrai progrès serait de respecter l'existant sans que les Evaux deviennent une usine à jeux. Nous devrions, ensemble, le protéger comme un bien précieux, beau et rare qui permet à la population de s'ébattre et à la faune et la flore de prospérer en accord avec le plan climat de votre Conseil d'Etat et les différents documents sur la biodiversité et les arbres (Stratégie biodiversité Genève 2030 et Revalorisation des arbres).

Pour les associations, la pesée d'intérêt penche nettement en faveur de la nature, de la promenade, de la détente et des loisirs.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, à notre meilleure considération.

Jean Hertzschuch, président  
Association Sauvegarde Genève



Margareth Robert-Tissot, présidente  
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)



Alain Rouiller, président  
Association Qualité de Vie Bernex-Confignon (ASBEC)



Et par procuration

Geneviève Zuccone  
Association des propriétaires du chemin François-Chavaz (ChavazBien)

Suzanne Kathari  
Association Viel Onex (AVO)

Jean-Claude Michellod  
Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

### **Adresses de contact**

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)  
Margareth Robert-Tissot, présidente  
Chemin des Marais, 16  
1232 Confignon

Sauvegarde Genève  
Jean Hertzschuch, président  
Chemin Docteur-A.-Pasteur, 30  
1209 Genève